

Remplacement sans tracas

Le bris d'un appareil mobile, c'est déjà bien assez stressant, sans que son remplacement soit coûteux et que les démarches pour l'obtenir n'en finissent plus. Quand il arrive un accident, ce n'est pas facile, et nous le savons. Nous croyons qu'il faut que ça change! Votre Plan de Protection Mobile vous garantit la tranquillité d'esprit en cas de bris accidentel de votre appareil. Votre appareil sera remplacé dans les cas suivants : il a subi un bris accidentel, a été endommagé par un liquide ou présente une défectuosité mécanique ou électrique.

Adhérer, c'est facile

En adhérant au Programme au moment de l'achat de votre nouvel appareil, la garantie entre en vigueur sur-le-champ.

Comment en profiter

Si votre appareil sans fil est défectueux ou accidentellement brisé, composez le 1-855-562-1955, pour formuler une demande de service. Une fois la demande approuvée, il vous suffira de payer les frais d'administration du remplacement pour que nous vous expédiions votre nouvel appareil. Quand vous l'aurez reçu, il ne vous restera plus qu'à nous envoyer votre appareil défectueux.



	Garantie du fabricant (1 AN)	Appareils*	Appareils et tablettes*	Appareils et tablettes* (ÉVOLUÉS)	iPhones	iPhones (ÉVOLUÉS)
Prix de détail de votre appareil	—	0 - 349,99\$	350 - 549,99\$	550 - 1 500\$	450 - 749,99\$	750 - 1 600\$
Frais mensuels de service [†]	—	7,99\$	7,99\$	9,99\$	9,99\$	9,99\$
Frais du service de remplacement	—	49,00\$	99,00\$	149,00\$	149,00\$	199,00\$
ÉCONOMIES*	—	200\$	350\$	1 200\$	450\$	1 100\$
Dommage matériel	—	✓	✓	✓	✓	✓
Bris de l'écran	—	✓	✓	✓	✓	✓
Bris du boîtier	—	✓	✓	✓	✓	✓
Défectuosité causée par l'eau ou un autre liquide	—	✓	✓	✓	✓	✓
Défectuosité mécanique	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* Fondé sur le nouveau prix de détail non bonifié de l'appareil sans entente contractuelle. L'allégation sur les économies est fondée sur une seule demande approuvée de service de remplacement au cours d'une période continue de 12 mois. Les économies sont estimatives et varient selon le prix de l'appareil. Les appareils ne sont pas de marque Apple.

[†] Taxes non comprises.

Remarque: La réparation des appareils reconnus comme défectueux au cours de l'année en suivant l'achat peut être effectuée en vertu de la garantie du fabricant.

Comment présenter une demande de service?

- 1 Composez le **1-855-562-1955** ou présentez-la en ligne au **esecuritel.com/mobileprotection**
- 2 Indiquez le numéro de votre téléphone sans fil, son modèle et le numéro exclusif de série de l'appareil (appelé NSE ou IEM) et fournissez une description détaillée du problème ou de la panne.
- 3 Payez les frais d'administration du remplacement.
- 4 Une fois le remplacement approuvé, votre appareil vous sera expédié au cours des deux à dix jours ouvrables suivants.
- 5 Retournez votre appareil défectueux au moyen de l'emballage affranchi fourni.

En combien de temps mon appareil de remplacement me parviendra-t-il?

Si votre demande de service est approuvée, votre appareil vous sera expédié au cours des deux à dix jours ouvrables suivants au Canada. Il vous est possible de l'obtenir plus rapidement ou pendant le week-end moyennant des frais additionnels.

FAQs

De quelle façon les frais me seront-ils facturés?

Lorsque vous adhérez au Programme, une somme établie en fonction de la date de l'achat jusqu'à la fin du mois est portée à votre carte de crédit. Par la suite, les frais mensuels d'administration du Programme seront automatiquement portés à la même carte de crédit le 1er de chaque mois.

Jusqu'à combien de demandes de service puis-je présenter par année?

Vous aurez droit à deux remplacements au cours d'une période continue de 12 mois en cas de toute défectuosité prévue aux conditions et modalités. Les remplacements traités en vertu de la garantie du fabricant sont exclus de votre limite de service.

Quel sera l'appareil de remplacement que j'obtiendrai?

Il s'agira d'un appareil neuf ou remis à neuf. Les appareils remis à neuf auront l'apparence de dispositifs neufs, ils fonctionneront comme tels et feront l'objet d'une garantie de remplacement de 90 jours. S'il nous était impossible de vous remettre un appareil identique au vôtre, celui que nous vous offririons en remplacement serait du même type et de la même qualité, sinon meilleure.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert?

Bien que notre Plan soit plus complet que pouvez même l'imaginer, quelques aspects font exception. Il s'agit de l'usure normale, des dommages esthétiques, de la perte et du vol. D'autres exclusions peuvent s'appliquer. Pour connaître tous les détails de votre Plan, veuillez prendre connaissance des conditions et modalités. Mais n'hésitez pas à nous appeler au 1-855-562-1955, et nous serons heureux de répondre à toutes vos questions.

Puis-je annuler ma couverture?

Le Plan de Protection Mobile couvre votre appareil tant et aussi longtemps que vous payez les frais mensuels exigés. Si vous décidez d'annuler votre adhésion au Plan, il vous suffira de nous en informer en composant le 1-855-562-1955.

Numéros d'identification de votre appareil

Pour avoir sous la main les numéros exclusifs d'identification de votre appareil, inscrivez-les ici. Cela facilitera votre démarche si vous devez nous transmettre une demande de service.

Numéro de cellulaire _____

NSE / IEM _____

Besoin d'aide? Questions?

.....
1-855-562-1955
OU
esecuritel.com/mobileprotection



Plan de Protection Mobile

la cabineT sans fil